

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2015

Séance du 15 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean Vaubourg

Etaient présents : MM Collet Olivier, **Delecroix** Katia, **Génin** Séverine, **Laurent** Michel, **Loisant** André, **Schlienger** Jean-Marie, **Zen** Pierre

Etait absent représenté : **Delhaye** Karin représenté par Pierre Zen

Etait absent excusé : **Chevrier** Patrick, **Renaudin** Sandy

Katia **Delecroix** a été nommée secrétaire de séance

Panneaux Solaires

M. le Maire présente M.Scagliani de la Sté Innov'energie, Sté qu'il a contacté pour obtenir des devis pour la mise en place de panneaux solaires.

Celle-ci propose 3 installations :

	Coût de l'installation HT (pose et raccordement réseau)	Puissance estimée	Première rente EDF	Retour sur investissement	Gain sur 20 ans	Tx de placement
Eglise	21 750,00 €	8200 KWh/an	2 146,00 €	10,1 ans	42 919,00 €	9,87%
Mairie	15 750,00 €	5600 KWh/an	1 466,00 €	10,7 ans	29 310,00 €	9,30%
Logement Grande rue	21 750,00 €	8200 KWh/an	2 146,00 €	10,1 ans	42 919,00 €	9,87%

M. Loisant souhaite que 2 points soient vérifiés : - que les points de livraison soient bien distincts pour que le prix d'achat ne soit pas vu à la baisse.
- que le montant des frais de raccordement au réseau, énoncé au devis englobe tous les frais.

Les élus sont partant à l'unanimité pour ce projet mais s'accordent sur le fait que si emprunt il doit y avoir, celui-ci doit comporter des remboursements de mensualité inférieure au produit de la vente. Ils souhaiteraient connaître le prix d'un onduleur seul et demandent d'autres devis.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Moyenne Moselle (01/04/2015)

M le Maire donne lecture de la délibération n°12/15 du Conseil Communautaire de Moyenne Moselle modifiant les statuts de la CCMM et notamment les compétences optionnelles :

Suite à la Présentation par la Commission (Projet de Territoire) du programme d'actions finançables dans le cadre de l'appel à projet T.E.P.C.V. (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) en toutes commissions le 23 avril dernier où 3 actions ont été proposées à savoir :

- **Projet n°1** : La réalisation d'une cuisine centrale sur l'ancien Lycée Professionnel Marcel Goulette de Charmes, alimentée par des produits issus de l'agriculture locale.

La CCMM abrite de nombreuses écoles maternelles et primaires qui disposent d'un service éparé de cantines, livrées par des prestataires. Cela représente environ 500 repas par jour relevant de compétence communale. A cela s'ajoute un marché potentiel comprenant : le collège, le portage à domicile et les travailleurs de Charmes. L'ancien lycée professionnel de Charmes ferme en juin 2015 et sera rétrocédé en juillet 2015 à la ville de Charmes par la région Lorraine. Une partie du bâtiment sera rétrocédé à la CCMM pour installer la cuisine centrale. Ce bâtiment devra être isolé et la possibilité d'installer une chaufferie bois sur le site a été évoquée.

- **Projet n°2** : Réalisation d'une maison de services sur le site des anciennes brasseries de Charmes et intégrée au projet d'Eco quartier. La démolition de la friche devrait débuter en septembre 2015. La création de cette structure, au coeur du centre bourg, permettra aux habitants de pouvoir bénéficier d'une offre de services de proximité (permanences CAF, CPAM, RAM etc...). La CCMM souhaite également afficher son exemplarité en termes de construction puisque la maison de services, devra répondre à un cahier des charges précis, imposant une haute performance énergétique des bâtiments.

- **Projet n°3** : Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la CCMM. La structure étant déjà un bâtiment THQE, l'ambition est de le rendre positif par la production d'énergies renouvelables sur la toiture.. De cette façon, la CCMM sera une véritable vitrine de l'engagement de l'intercommunalité en faveur de la transition énergétique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé de modifier la compétence optionnelle « Action Sociale d'intérêt Communautaire » se déclinant en deux parties :

1) Action Sociale d'Intérêt Communautaire

a) En faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- Etudes, Création, Mise en place et Gestion d'un Relais d'Assistants Maternels
- Etudes, Création, gestion et entretien d'une cuisine centrale

b) En faveur de la population :

- Etude, création, gestion et entretien d'une Maison des Services Publics
- Etude, création, gestion et entretien d'une Maison Médicale

Après avoir entendu les projets et la délibération prise par le conseil communautaire, les élus décident d'accepter la modification des statuts comme proposé dans la délibération n°12/15 de la CCMM ;

Eclairage public (02/04/2015)

Suite à la demande du Conseil municipal, le Syndicat Mixte Départementale d'Electricité des Vosges (SMDEV) a élaboré un projet de Rénovation de l'Eclairage Publique (EP). Ce projet crée 5 points lumineux (route de Charmes et rue du trou) et englobe le changement de l'armoire électrique, Grande rue et de toutes les crosses et ampoules.

M. le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 27 290 € H.T et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le SMDEV agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élève à 51% du montant HT des travaux, plafonné à 75 000 € HT de travaux puis 85 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du SMDEV en date du 27 février 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

AUTORISE la réalisation des travaux par le SMDEV, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention

S'ENGAGE à verser au SMDEV le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 51% du montant HT des travaux, plafonné à 75 000 € HT de travaux puis 85 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant, soit 13 917, 90€

Modalités heures complémentaires (03/04/2015)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** que :

- Peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, employés dans les services administratifs et techniques de la commune.

- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- Les heures complémentaires réalisées seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Adoptée par 9 voix POUR

Baux à ferme

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M. Voirin, lequel demandant si la valeur locative proposée pour ces terrains comprend les 50 % de la taxe de remembrement puisqu'il considère que jusqu'à ce jour cette taxe était intégrée à la location.

Après lecture du contrat simplifié de bail à ferme, signé par celui-ci en 2006, les élus constatent que les impôts et taxes n'ont jamais été intégrés dans le prix du fermage mais qu'ils auraient dû lui être refacturé. Afin d'être sûr, ils demandent à la secrétaire de se rapprocher de la chambre d'agriculture. Mais ils ne souhaitent pas modifier le prix proposé précédemment.

Bassin d'été (04/04/2015)

M. le maire donne lecture d'un courrier de la ville de Charmes, lui proposant d'offrir aux administrés de Bouxurulles la possibilité d'accéder au bassin d'été à tarifs réduits, soit 1.50 € au lieu de 4 € pour les adultes et 0.80 € au lieu de 1.50 € pour les enfants (Jusqu'à 14 ans dans leurs années civiles). La différence restant à la charge de la commune.

Les élus - **acceptent** de se rapprocher de la Mairie de Charmes pour que les habitants de Bouxurulles puissent bénéficier de la « carpi pass » et donc des tarifs réduits au bassin d'été de Charmes pour l'année 2015.

- **acceptent** de prendre en charge la différence du prix des entrées à savoir 2.50 € par entrée adultes et 0.70 € par entrée enfants

Adoptée par 9 voix POUR

Remise gracieuse (05/04/2015)

Vu le décès brutal de M. Mathis Jérémie, vu la situation familiale de sa conjointe, Mme Dautel Vanessa, vu la proposition de M. Collet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse à Mme Dautel Vanessa, pour la totalité de la facture liée à la part d'affouage attribuée à M. Mathis.

Adoptée par 8 voix POUR 1 voix CONTRE

Agence technique départementale 88 (ATD 88)

Dans le cadre de la réforme territoriale, La loi ALUR prévoit que la compétence urbanisme, et plus précisément l'instruction des permis de construire, soit exercée au niveau communale à partir du 15 juillet 2015.

Toutefois, les communes concernées sont uniquement celles qui réunissent ces deux conditions :

- être membres d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants
- être couverte par un document d'urbanisme tenant lieu de PLU -les plans d'occupation des sols (POS), les PAZ (plan d'aménagement de zone) et les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

La Direction Départementale des Territoires continue à instruire les dossiers, et ce gracieusement, jusqu'au 1er janvier 2017.

M. le Maire informe les élus que l'Atd 88 propose de passer une convention avec ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Moyennant rémunération, pour exemple : 150 € pour un permis de construire, 105 € pour une déclaration préalable...

M. le maire informe les élus que dès lors que la ddt n'instruira plus, il signera cette convention. Il considère ne pas être assez compétent techniquement.

Jeux de quilles

M. le maire demande si les élus sont d'accord pour que la commune finance les matériaux pour la construction d'un jeu de quilles sur la place du village.

Mr Zen s'interroge sur les normes à respecter.8

Pour 8 et 1 abstention.

Multi-accueil Intercommunal de Mirecourt

Mr le Maire informe les élus que quelques familles utilisant les services de l'association « les p'tits diables », association d'accueil des jeunes enfants il a été invité à participer au comité de pilotage du Multi-accueil Intercommunal « les P'tit diables ». Il précise que la participation demandée aux parents n'abondent que 15% des dépenses. Il demande aux élus s'ils souhaitent que la commune participe par le biais d'une subvention.

7 non et 2 oui sous réserve que le montant soit purement symbolique

Forêt.

M. le maire informe les élus que les chênes et les hêtres se sont vendus au-dessus des estimations, pour une somme proche de 30 000 €

Les fougères des parcelles 4 et 9 seront comme l'an passé coupée par M. Scherrer. Le Détourage des hêtres de la parcelle 13 sera confié à l'entreprise De Arojo.

Travaux de voirie sur les voies d'intérêt communautaire.

M. le maire demande aux élus s'ils ont des demandes particulières à faire à la communauté de Communes de Moyenne Moselle concernant les routes communautaires. Néant

Réflexion sur l'utilisation de la parcelle ZA 24 n'entrant pas dans la future carte communale.

M. Le maire fait plusieurs propositions : aire naturelle de camping avec restriction, verger conservatoire.

Concernant l'aire naturelle de camping, Mme Genin s'inquiète et ne voudrait pas que l'accès à ce terrain ne donne envie à des personnes de s'installer durablement sans autorisation.

Après débat, une majorité d'élus pensent qu'il vaudrait mieux que la municipalité attente de voir comment sont implantées les constructions avant de se décider.

M. le maire s'inquiète surtout de l'entretien de ce terrain.

Point sur les logements communaux.

L'appartement du 18 grande rue est vacant et le studio sis route de Rapey se libère début juillet. M. le maire informe les élus qu'un couple est intéressé pour le premier logement.

S.I.V.S Terre de légende.

Suite à une visite de l'inspection d'académique, une réflexion à lieu sur la nécessité et les coûts d'un agrandissement des locaux.

Commune Nouvelle.

Un audit financier a eu lieu entre les communes adhérentes au Syndicat Terre de Légende et M. Louis, Percepteur, quand à la pertinence de la création d'une commune nouvelle. A ce jour, la fiscalité est assez hétéroclite sur ce territoire.

Une réunion avec les services de la préfecture, le trésorier et tous les élus sera programmée rapidement.

Radar pédagogique et sécurité routière :

Mme Genin demande à ce que le radar que souhaite acquérir la commune puisse enregistrer les vitesses, et ce afin de mettre en place de réelles actions.

Une séance de sécurité routière, destinée aux petits comme aux grands, sera organisée prochainement.

Accotement.

M. Loisant souhaite que les accotements de la route de Rapey soit fauchés rapidement, car la visibilité est quasi nulle ;

Séance levée à 00h00

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le maire